

L'an deux mil dix sept, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Nathalie REVERDY, Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Sonia RAIMBAULT

Mrs David CENDRIE, Jean-Luc RAIMBAULT, Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Jean-Claude DERBIER, Patrick DOUCET, Gérard LEGER, Olivier EGEA

Absent : Néant

Madame Delphine FOUCHER a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 février est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 **DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Les membres du conseil municipal désignent Monsieur Patrick DOUCET comme président spécifique pour le vote du compte administratif 2016.

Hors de la présence de Madame Marie-Josèphe RAIMBAULT, Maire, les membres du Conseil Municipal, après examen, approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 du service assainissement, lequel présente la balance générale suivante :

- Section de Fonctionnement :

▪ Recettes réalisées :	103 403.87 €
▪ Dépenses nettes :	313 399.88 €

Soit un déficit de fonctionnement 2016 de - 209 996.01 € qui ajouté à l'excédent de fonctionnement reporté de 230 074.12 € donne un résultat de clôture 2016 de 20 078.11 €.

- Section d'Investissement :

▪ Recettes réalisées :	119 942.42 €
▪ Dépenses nettes :	130 604.12 €

Soit un déficit d'investissement de 10 661.70 €, qui ajouté à l'excédent d'investissement reporté de 196 272.39 € donne un résultat de clôture de 185 610.69 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT **DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclarent que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exploitation de l'exercice 2016 du service assainissement, qui présente la balance suivante :

- Fonctionnement : déficit de 209 996.01 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur cumulé de 230 074.12 €, soit un total de 20 078.11 €.
- Investissement : déficit de 10 661.70 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur cumulé de 196 272.39 €, soit un total de 185 610.69 €

Madame le Maire propose :

- De laisser au compte 002, de la section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement reporté, la somme de 20 078.11 €.
- De laisser au compte 001, de la section d'investissement, en excédent d'investissement reporté, la somme de 185 610.69 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après examen du budget, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 du service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	120 448.97 €
<u>Section d'Investissement</u> :	249 657.91 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Les membres du conseil municipal désignent Monsieur Patrick DOUCET comme président spécifique pour le vote du compte administratif 2016.

Hors de la présence de Madame Marie-Josèphe RAIMBAULT, Maire, les membres du Conseil Municipal, après examen, approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune, lequel présente la balance générale suivante :

- Section de Fonctionnement :
 - Recettes réalisées : 842 050.46 €
 - Dépenses nettes : 516 623.38 €

Soit un excédent de fonctionnement 2016 de 325 427.08 € qui ajouté à l'excédent de fonctionnement reporté de 87 646.89 € donne un résultat de clôture 2016 de 413 073.97 €.

- Section d'Investissement :
 - Recettes réalisées : 1 122 370.40 €
 - Dépenses nettes : 143 250.18 €

Soit un excédent d'investissement de 979 120.22 €, qui ajouté au déficit d'investissement reporté de - 365 890.88 € donne un résultat de clôture de 613 229.34 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE DRESSE PAR LE RECEVEUR

Les membres du Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclarent que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2016

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exploitation de l'exercice 2016, qui présente la balance suivante :

- Fonctionnement : excédent de 325 427.08 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur cumulé de 87 646.89 €, soit un total de 413 073.97 €
- Investissement : excédent de 979 120.22 €, auquel s'ajoute le déficit antérieur de - 365 890.88 €, soit un total de 613 229.34 €

Madame le Maire propose :

- d'affecter au compte 001, de la section d'investissement, en excédent d'investissement reporté la somme de 613 229.34 €
- d'affecter au compte 002, de la section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement reporté, la somme de 413 073.97 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer les taux des taxes communales d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation :	21.29 %
Taxe Foncier Bâti :	14.14 %
Taxe Foncier non Bâti :	36.88 %
Taux Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E)	19.98 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Après examen du budget, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	1 005 873.97 €
<u>Section d'Investissement</u> :	1 013 055.00 €

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la commune de Sury-en-Vaux envisage des travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose de 6 prises guirlandes et la dépose de 2 mâts d'éclairage public sur la place Emile Derbier et les routes de Cosne et Sancerre.

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public.

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le maire à signer le plan de financement prévisionnel d'éclairage public présenté par le SDE 18.

Le montage financier HT des travaux est estimé de la façon suivante :

- Montant estimatif des travaux : 2 359.00 €
- Montant de la participation de la commune : 1 179.50 €

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5212-26,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le montage financier tel que défini ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18.

AIDE A LA REPRISE DU SALON DE COIFFURE PAR LA SAS SALOME COIFFURE

La SAS Salomé Coiffure a repris le salon de coiffure de la commune depuis le 13 janvier 2017.

Une aide à l'installation ayant été accordée aux autres commerces de la commune, le conseil municipal décide lui accorder 2 mois de loyer gratuit.

DIVERS

Tour de garde des élections présidentielles

1^{er} tour du 23 avril

08h00 – 10h30 :	David, Jean-Luc, Thierry
10h30 – 13h00 :	Martine, Patrick, Jean-Claude
13h00 – 15h30 :	Gérard, Olivier, Nathalie
15h30 – 19h00 :	Marie-Jo, Michel, Yann

2^{ème} tour du 07 mai

08h00 – 10h30 :	Sonia, Marie Jo, Jean-Luc
10h30 – 13h00 :	Sonia, Valérie, Patrick
13h00 – 15h30 :	Sonia, Valérie, Olivier
15h30 – 19h00 :	Sonia, Delphine, Yann

Travaux d'aménagement du bourg

Des avenants au marché sont à prévoir pour les travaux suivants : suppression du massif devant le logement de la boulangerie pour agrandir l'allée de stationnement (1 759.80 € TTC), reprise de la bordure de trottoir devant chez Madame Cotta, pose d'une grille permettant de récupérer l'eau de la cour de Monsieur Carobolante et raccordement au réseau d'eau pluviale, pose d'une bordure devant chez Madame Dion, et divers raccordements d'eau pluviale.

La solution du parking en épi sur la place est abandonnée car des places de stationnement sont perdues.

Il est fait remarquer que la société AxiROUTE ne respecte pas leur planning d'intervention.

L'enrobé sur les routes de Cosne et Sancerre est planifié en semaine 14, soit les mercredi 05 et jeudi 06 avril.

SIRP

Un dossier de subvention a été déposé auprès de la préfecture pour l'achat de matériel informatique. Cet achat doit être budgétisé en investissement.

La commune de Verdigny souhaite revoir les modalités de répartition financière pour la section d'investissement, elle a délibéré en ce sens en proposant une répartition 80-20 %, au lieu des 70-30 % prévus dans les statuts.

Une réunion a été organisée le mercredi 15 mars entre les président et vice-présidents pour éclaircir ce point. La commune de Verdigny ne veut pas investir pour du matériel destiné aux classes d'école de Sury-en-Vaux. Lors de leur dernière réunion de conseil, ils auraient envisagé une répartition de 75-25 %.

Le conseil municipal de Sury-en-Vaux refuse de revenir sur la répartition financière basée sur la répartition du lieu d'habitation des élèves.

Travaux bâtiments

Le conseil municipal accepte le devis présenté par Monsieur Olivier Borne pour la réhabilitation des WC de l'école pour un montant de 34 754.40 € TTC et le devis présenté par Point P pour la fourniture de 2 portes pour la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 5 723.32 € TTC.

Dossier boulangerie

Comme il en avait été convenu lors d'une précédente réunion, madame le maire a fait appel au cabinet V2H, huissier de justice à Cosne, pour lancer la procédure de résiliation de bail pour le logement et la boulangerie.

Un huissier a également été mandaté par la trésorerie pour recouvrer les dettes. Madame Valayer s'est engagée à régler l'intégralité des sommes dues pour la mi-avril. Elle dépose régulièrement de l'argent auprès de la trésorerie afin d'honorer cet engagement.

Notre huissier nous a informés que l'ensemble des dettes ainsi que le loyer de mars devaient être payés avant le 18 avril, et si nous interrompons la procédure en cours, il faudra la recommencer intégralement aux prochains impayés. Les membres du conseil municipal décident de poursuivre l'action menée par notre huissier, il sera toujours temps de l'interrompre plus tard.

Les rencontres avec Madame Valayer et son fils prouvent leur mésentente totale, l'un accusant l'autre de ne pas faire leur travail respectif.

Divers

Madame le Maire propose la location ou l'achat de guirlandes de Noël, un devis a été fourni en ce sens par Citéos. L'estimation d'une location de 3 traversées de routes et de 10 guirlandes s'élève à 8000 – 9000 euros par an. Citéos propose l'achat de guirlandes en stock d'occasion pour un montant qui peut varier, selon les modèles choisis, entre 7 695 et 13 675 €. Le conseil municipal réserve sa décision dans l'attente de devis d'autres sociétés.

Madame Nathalie Reverdy signale le mauvais état des routes, notamment le chemin des Rouins et le chemin devant chez Agathe Gaudry. Une commission voirie sera organisée à la fin des travaux d'aménagement du bourg afin de définir les voies à reprendre en point à temps.

Monsieur Yann Raimbault signale le passage incessant de camions de l'entreprise Robineau qui amène dans un champ appartenant à Monsieur Vincent Doucet tous les gravats récupérés par l'entreprise. En conséquence, le chemin, mitoyen avec la commune de Bannay, est fortement dégradé. L'entreprise Robineau sera contactée pour demander notamment la remise en état du chemin.

Il est signalé le dépôt d'ordures ménagères sur le chemin de Drou à l'endroit d'une ancienne décharge.